vinetur

Des poursuites au Kenya menacent la vente par Diageo d’East African Breweries pour 2,3 milliards de dollars américains

Des ordonnances judiciaires contradictoires ont conduit Diageo et EABL à demander qu’un seul juge examine les contestations visant le projet d’achat par Asahi de la participation de 65%.

vendredi 10 juillet 2026



La vente prévue par Diageo de sa participation majoritaire dans East African Breweries à l'Asahi japonais s'est heurtée à un bras de fer judiciaire au Kenya, compliquant une opération de 2,3 milliards de dollars américains qui avait été présentée comme faisant partie des efforts du groupe britannique de boissons pour céder des actifs non stratégiques et réduire sa dette.

L'opération, annoncée en décembre, porte sur la participation de 65 % de Diageo dans East African Breweries Limited, ou EABL, le brasseur basé à Nairobi et présent au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. La transaction reste censée être finalisée plus tard cette année, mais plusieurs actions en justice ont désormais été déposées afin de tenter de la bloquer avant son achèvement.

Selon des documents judiciaires rapportés par The Drinks Business, le litige est remonté jusqu'au bureau de la cheffe de la justice du Kenya, Martha Koome, après que Diageo a demandé que les différentes affaires liées à la vente soient regroupées devant une seule juridiction ou un seul juge. Diageo et EABL soutiennent que les recours déposés devant différents tribunaux ont produit des issues contradictoires et accru l'incertitude autour de l'opération.

Une affaire a été engagée par un distributeur qui affirme que Diageo a résilié à tort un contrat il y a plusieurs années. Une autre a été déposée par une entreprise de construction. Certains actionnaires individuels ont également contesté la vente, estimant être traités de manière inéquitable. Diageo et EABL rejettent ces accusations.

Les sociétés disent que le problème a été aggravé par des procédures engagées dans différents tribunaux. Les tribunaux de Nairobi ont refusé de suspendre l'opération, tandis que la Haute Cour de Machakos a ensuite rendu des ordonnances temporaires gelant la mise en œuvre de l'accord. EABL demande désormais que toutes les procédures actuelles et futures de la Haute Cour liées à la vente soient attribuées à un seul juge ou à un seul tribunal afin d'éviter des décisions incohérentes et d'accélérer les audiences.

Le brasseur a également suggéré que des tribunaux spécialisés créés en vertu des lois kényanes sur les marchés de capitaux et la concurrence pourraient traiter certaines questions lorsque cela est approprié. Dans des arguments juridiques cités par The

Drinks Business, les avocats d'EABL ont déclaré que la société craignait que les parties cherchant à bloquer la finalisation de la transaction ne pratiquent le « forum shopping » entre plusieurs tribunaux distincts. Ils ont soutenu qu'il s'agissait d'un abus de procédure et que cela portait atteinte à la courtoisie judiciaire entre juridictions de même compétence.

L'un des plaignants, JILK Construction, s'oppose à la demande de Diageo visant à obtenir une compétence unique. L'entreprise soutient que ses litiges avec Diageo et des entités liées ont commencé avant la vente proposée à Asahi et ne devraient pas être écartés parce que Diageo souhaite quitter le marché kényan de la bière. JILK affirme que ses revendications découlent de travaux liés à la construction de l'usine de Kenya Breweries à Kisumu entre 2017 et 2019 et impliquent des procédures arbitrales, commerciales, constitutionnelles et pénales non résolues.

La cheffe de la justice Koome n'avait pas rendu de décision au moment de la publication du reportage.

Le litige dépasse le cadre du tribunal, car East African Breweries est l'une des entreprises de boissons les plus importantes de la région, avec une forte présence dans la bière et les spiritueux. Un retard prolongé pourrait ajouter de l'incertitude juridique et commerciale pour les distributeurs, fournisseurs, employés et investisseurs dans toute l'Afrique de l'Est. Il pourrait aussi influer sur l'évolution de la concurrence sur le marché régional de la bière si l'arrivée d'Asahi est ralentie ou remodelée par une action en justice.

EABL a fait valoir que la finalisation de la transaction apporterait de la visibilité aux actionnaires, salariés, fournisseurs et investisseurs au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. La société a également indiqué que la vente pourrait générer environ 245 millions de livres sterling de taxe sur les plus-values pour le gouvernement kényan.

Pour Diageo, cette affaire est devenue un test de la fluidité avec laquelle le groupe peut mettre en œuvre une stratégie de portefeuille plus large à un moment où les grands groupes de boissons réévaluent les lieux où ils souhaitent déployer leur capital. Ce qui semblait être une cession simple s'est au contraire enlisé dans des recours juridiques qui se chevauchent, laissant l'une des plus importantes opérations de

boissons de l’année en Afrique dépendre de la manière dont les tribunaux kényans décideront de gérer la contestation.